

Rapport d'activité mars 2010- mars 2011 Congrès annuel de l'USP 18, 19 et 20 mars 2011 à Caen

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

Tout d'abord, je souhaite remercier l'organisatrice du congrès, Annie Guezennec qui nous accueille cette année à Caen.

Cette année syndicale fut particulièrement riche avec deux points que l'on retrouve depuis plusieurs années :

- d'un côté, la transformation de plus en plus avancée du service public hospitalier sommé d'être rentable, et de ce fait la transformation de nos métiers,
 - de l'autre, l'attaque des libertés individuelles avec en ce qui nous concerne plus spécifiquement le fichage et le projet de loi sur les soins sans consentement, portant réforme de la loi du 27 juin 1990 avec une conclusion qui n'est pas encore connue à l'heure où j'écris.
- Année qui voit aussi la fin du mandat de notre président actuel comme tous les trois ans, mais aussi des événements graves qui montre la fragilité de notre monde.

Sur le plan du fonctionnement syndical

Cette année, 20 conseillers nationaux et 7 conseils nationaux (10 avril, 30 mai, 27 juin, 26 septembre, 24 octobre, 12 décembre et 30 janvier dont le vous n'avez pas eu de CR du fait de l'actualité débordante). Une dizaine de communiqués de presse portant essentiellement sur le fichage et la réforme sur l'obligation de soins dont certains communs avec d'autres organisations.

Le bureau élu en avril 2010 comprend :

présidente : Marie Napoli

5 vice-présidents : Alain Abrieu, Alain Chabert, Claire Gekiere, Olivier Labouret et Pierre Paresys

Trésorière : Annie Guezennec et Trésorier adjoint : Philippe Gasser

Secrétaire : Martine Bourlier et Secrétaire adjoint : Olivier Boitard

Mes débuts en tant que secrétaire ont été un peu rudes, je tiens à remercier pour leur aide les secrétaires Marie-Odile Herter surtout et Lola Martel toujours disponibles, mais aussi Olivier Boitard et Claire Gekiere à qui j'ai souvent demandé de relire mes comptes-rendus, mais de manière plus générale tous les membres du CN qui ne m'ont pas tenue rigueur de mes maladresses.

Nos appartenances et nos liens

Toujours aussi nombreuses :

- Le CLEJ particulièrement actif sur la critique de la LOPPSI 2 avec un communiqué le 19 novembre 2010 : « LOPPSI 2, pas en notre nom »
- Le CEDEP qui organise son séminaire annuel les 11, 12 et 13 juin à Bruxelles et dont le thème est « Prendre soin de l'humain : individu, pratiques et droits collectifs dans le champ de la santé mentale ».

➤ Pratiques de la Folie qui cette année n'a pas proposé de séminaire mensuel et qui est en réflexion pour poursuivre les questionnements toujours intéressants qu'elle pose. PLF a participé depuis octobre 2009 avec les CEMEA, UTOPsy et la Parole Errante et en partenariat avec le collectif des 39 à la création et à l'animation de l'université critique de psychiatrie où Claire Gekiere et Olivier Labouret devaient intervenir en février dernier sur la question du fichage.

➤ Nos liens avec le SMG restent importants avec cette année une participation plus institutionnalisée à la revue *Pratiques* par l'intermédiaire d'Eric Bogaert avec une rubrique « santé mentale » et sur le site du SMG, dans les dossiers thématiques une rubrique « Psychiatrie et société » qui peut être alimentée par des textes ou info en direction des généralistes et dont le correspondant est Eric Bogaert.

➤ Nous sommes toujours membre du CASP (comité d'action syndical en psychiatrie), qui se réunit une fois par mois, où nous avons deux représentants et de la CPH (confédération des praticiens hospitaliers) avec des interrogations évoquées à plusieurs reprises au sein du CN sur l'intérêt de la CPH. Dans ce cadre, l'USP a participé à la journée des praticiens hospitaliers du 19 octobre 2010.

➤ Toujours membre d'ATTAC, du CNU anti délation, des 3 C (collectif contre les franchises avec l'élaboration d'une plate forme qui a été diffusée très largement, convergence des services publics, coordination des comités de défense des maternités et Hôpitaux de proximité) avec l'appel national lancé le 22 janvier 2011 pour manifester devant les ARS le 2 avril prochain. L'USP a été présente à la fête de l'Huma en septembre et a participé au Printemps des services publics qui a eu lieu à Paris en mai 2010 (Jean-Pierre Martin et Pierre Paresys) et aux Etats Généraux des services publics les 29 et 30 janvier dernier.

A noter l'importance prises par des collectifs dont font partie des membres de l'USP individuellement ou en tant que représentants du syndicat avec des chevauchements, des positions parfois différentes des uns et des autres dont il n'est pas toujours évident de rendre compte. Je veux parler de l'appel des appels, des 39 (participation de plusieurs membres de l'USP à la journée organisée le 25 septembre 2010), du collectif non à la politique de la peur et plus récemment pour lutter contre le projet de loi sur l'obligation de soins le collectif, mais c'est un homme rassemblant de nombreuses organisations et dont Claude Louzoun et Jean-Pierre Martin sont des animateurs très présents, à l'origine d'un appel « Mais c'est un homme », d'un travail auprès de parlementaires mais aussi à l'initiative de plusieurs réunions à Paris et dans plusieurs régions où les membres de l'USP ont été souvent à l'initiative.

En janvier 2011, l'USP avec 51 organisations associatives et syndicales ont proposé un « nouveau pacte pour les droits et la citoyenneté ».

Cette année a vu la reconfiguration du paysage syndical avec l'éclatement du SPEP, un possible travail avec le SPEP maintenu et une réflexion pour envisager des actions communes avec l'IPP (le SPH et IDEP). Dans ce cadre, nous avons participé à la journée de mobilisation du 28 septembre au départ lancé autour de la loi HPST et le décret sur les CME, mouvement qui s'est finalement transformé en un mouvement spécifiquement psychiatrique avec le mot d'ordre commun de défense du secteur, mais des avis différents sur bien d'autres sujets. L'idée serait d'arriver à une journée de réflexion intersyndicale en y associant aussi les syndicats de psychiatres privés et l'AFPEP (association regroupant les internes en psychiatrie). Dans ce cadre, une rencontre avec le SPEP maintenu a eu lieu le 25 novembre 2010 et l'USP a été invitée au colloque organisé par le SPEP le 17 décembre dernier.

Les questions statutaires

Le statut de praticien hospitalier est profondément modifié par la loi HPST avec des décrets qui sont tombés les uns après les autres durant cette année et il en sera question cet après-midi.

Le projet de tableau afin de faire remonter les informations concernant ce qui se passe dans les différents établissements ne s'est pas concrétisé. Il n'y a eu aucune dérogation pour les psychiatres comme certains syndicats de psychiatres l'affirmaient.

Les élections paritaires qui doivent avoir lieu fin 2011 par Internet peuvent être une tribune et servir à faire avancer nos idées.

La question de la Formation : l'USP est entrée dans le collège syndical créé par la FFP dans le cadre du Développement Professionnel Continu.

Concernant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute et l'arrêté du 8 juin 2010 relatif à la formation en psychopathologie clinique conduisant à ce titre qui ont amené récemment les psychologues à manifester, les psychiatres non soumis à la nécessité de se former doivent s'inscrire. Nos appels pour savoir ce qui se passe dans ce domaine régionalement a eu peu d'écho chez nos adhérents.

Par ailleurs, l'USP a apporté son soutien à plusieurs confrères confrontés à des situations difficiles (5) sans parler de la défense de Pierre Paresys.

Les événements marquants cette année ont été nombreux avec :

→ La contre-réforme des retraites qui a mis de nombreux salariés dans la rue et qui accentue pour les travailleurs de l'hôpital public des conditions de travail de plus en plus pénibles. L'USP a soutenu et participé au mouvement. Pour les psychiatres, la situation va changer pour ceux qui sont nés après 1951 avec passage de 65 à 67 ans pour prendre leur retraite. Cela sera sans doute l'occasion de luttes et de poser la question de la pénibilité pas seulement du fait des gardes.

→ La privatisation de la santé qui se poursuit avec les frais de plus en plus importants concernant les franchises et le non remboursement de certains frais, la modification de l'AME mais aussi la future réforme de la Sécurité sociale qui s'annonce avec la création d'un 5^e risque lié à la dépendance.

→ Les lois sécuritaires qui se superposent les une aux autres et les mouvements de résistance qui les accompagnent : la loi Besson sur l'immigration avec « non à la xénophobie et à la politique du pilori », la loi LOPPSI 2 contre laquelle l'USP avec de nombreuses associations, partis et syndicats s'insurge, mais aussi l'amplification du fichage en psychiatrie avec des résistances qui s'organisent : journée du 29 mai 2010 où sont intervenus Claire Gekiere et Olivier Labouret et des idées d'action (droit d'opposition demandé collectivement par les patients, droit à l'oubli, droit à l'erreur, respect de la confidentialité), création d'un collectif national de résistance à l'informatisation des données personnelles en psychiatrie le CNR-IDPPsy qui comprend plusieurs associations et qui est déjà très actif dans les échanges d'informations autour des pratiques et des résistances au fichage par le biais d'une liste sur Internet et tout dernièrement la plainte contre le nouveau guide méthodologique du RIMP (annexe II de l'arrêté du 20 décembre 2010). Surtout, ce qui fait notre présent, le projet de loi sur l'obligation de soins qui a amené à la journée de grève et de mobilisation du 15 mars et a vu l'unité syndicale des psychiatres publics et qui, si elle est votée en l'état, va constituer un nouvel accroc dans notre conception du métier de soignant en psychiatrie et nous amener à réfléchir à des stratégies de résistance avec les patients et leurs familles.

Dans ce cadre de soutien aux résistants, l'USP a soutenu Alain Refalo enseignant à l'origine du mouvement des désobeisseurs et le Dr Poupardin à qui la CPAM reprochait de placer tous les médicaments dans la partie supérieure de l'ordonnancier bizona pour ses patients en ALD. Les prochains mois risquent d'être difficiles car il est peu vraisemblable que le gouvernement revienne sur ses positions et va sans doute continuer sur sa lancée. Déjà, on annonce une réforme de la justice des mineurs dont l'aspect sécuritaire ne fait aucun doute.

Merci à tous et merci à Marie Napoli d'avoir si bien animé durant ces trois la vie de notre syndicat.